

# Les 30 communes

sur lesquelles nous intervenons :



**SAD CAG**

SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE  
COTEAUX ARRATS GIMONE



53, boulevard du nord  
32200 GIMONT



05.62.67.10.18



[cias@ciascag.fr](mailto:cias@ciascag.fr)

Porté par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Sud-Est gersois, le projet ICOPE bénéficie du soutien du SAD Coteaux Arrats Gimone, qui peut vous accompagner dans l'auto-évaluation des 6 fonctions suivantes :

- Vision
- Audition
- Mémoire
- Humeur
- Nutrition
- Mobilité



**SAD CAG**

SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE  
COTEAUX ARRATS GIMONE



## SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE aide et soins (SAD) COTEAUX ARRATS GIMONE

Pour toute information sur les suivis proposés, le SAD vous accueille :

**Lundi, mardi : 8h / 17h**

**Mercredi : 8h / 12h**

**Jeudi : 8h / 17h**

**Vendredi : 8h / 16h**

# Besoin de soins ?

Contactez le SAD pour vérifier la disponibilité !

Sur prescription médicale, le SAD pourra assurer des soins à votre domicile. Les prestations délivrées sont prises en charge à 100 % par votre caisse d'assurance maladie. Tous les soins infirmiers seront à la charge du SAD, à condition que l'infirmier de votre choix soit conventionné avec le SAD.



## Pour qui ?

- Pour les personnes en situation de handicap.
- Pour les personnes âgées en perte d'autonomie
- Pour les personnes sortant d'une hospitalisation
- Accompagnement d'hospitalisation



Retrouvez-nous sur notre page Internet !

# Nos actes

Nous pouvons vous accompagner pour :

- Soins infirmiers dispensés par les infirmiers libéraux
- Aide à la toilette
- Aide à l'habillage et/ou déshabillage
- Aide à la mobilisation et aux transferts
- Préparation et aide à la prise des repas
- Ménage
- Entretien du linge
- Aide aux courses
- Surveillance et relais de l'aidant familial
- Accompagnement à la marche
- Activités diverses (jeux, rdv médical ...)

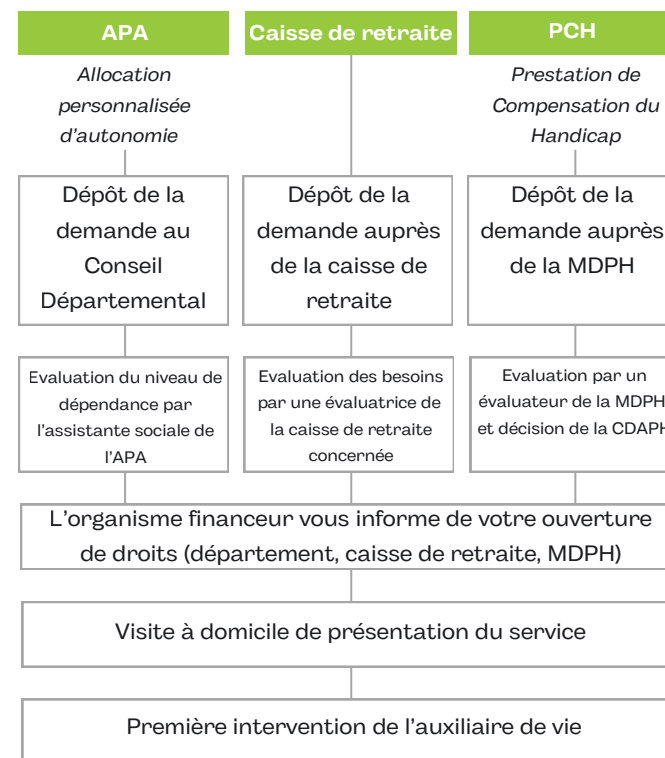
Les aides soignants interviennent au domicile de 7h45 à 20h du lundi au dimanche.

Les auxiliaires de vie interviennent au domicile de 7h à 20h du lundi au dimanche.

# Besoin d'une aide à domicile ?

Contactez le SAD pour instruire une première demande !

Les prises en charge possibles :



Les usagers bénéficient d'un crédit d'impôt de 50% sur leur reste à charge.